

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
11 Juin 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 28

**2025D067**

**OBJET :**  
**06. ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONSTRUCTION DU TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE ET DE SON ÉCLAIRAGE – STADE CHARLES RATTEZ.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 059-215904004-20250617-2025D067-DE



L'an deux mil-vingt-cinq, le dix-sept JUIN à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme BOULENGER Delphine, **procuration** à Mme BILLIAU Marie-Françoise  
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien  
Mme BLANQUART Marine, **procuration** à Mme BEURAERT Martine  
M. CITERNE Joël, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine  
Mme LORPHELIN Martine, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine  
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis  
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

**ABSENT :** M. TREDEZ Alain

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a lancé une consultation concernant des travaux de construction d'un terrain de football en gazon synthétique et de son éclairage. Cette opération de travaux est divisée en 2 lots :

- lot n°1: sols sportifs
- lot n° 2 : éclairage

Il est prévu une décomposition en tranches définies comme suit :

- Tranche ferme : Construction du terrain synthétique de football
- Tranche optionnelle 1 : Rénovation du terrain multisports
- Tranche optionnelle 2 : Aménagement des aires de jeux d'enfants

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée suivant les articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 à 6 du Code de la Commande Publique.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet PMC Etudes à Cormont (62630) – décision du 03 octobre 2024 – Montant 20 250 € HT.

L'estimation globale est de 1 515 670 € HT soit 1 818 804 € TTC (non pris en compte les tranches optionnelles).

Une commission restreinte a procédé à l'analyse des offres suite au rapport de présentation remis par le maître d'œuvre. La commission a remis un avis favorable pour retenir les propositions suivantes :

.../...

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

30.06.2025

ID : 059-215904004-20250617-2025D067-01



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN**  
**OBJET : 06. ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONSTRUCTION DU TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE ET DE SON ÉCLAIRAGE – STADE CHARLES RATTEZ.**

- lot n°1: sols sportifs  
Société retenue : ID Verde située à Aix-Noulette (62160)  
Montant : 1 280 268,15 € HT (tranche ferme)

Prestation supplémentaire (remplissage liège)  
Montant de 26 640,00 € HT

Soit pour l'ensemble un montant de 1 306 908,15 € HT.

Les tranches optionnelles n'ont pas été retenues

- lot n° 2 : éclairage  
Société retenue : Eiffage Energie située à La Bassée (59480)  
Montant de 210 550,00 € HT.

Le conseil municipal invité, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur l'attribution de ce marché d'un montant de 1 517 458,15 € HT soit 1 820 949,78 € TTC (non compris les tranches optionnelles) répartis en 2 lots ;
- autorise Monsieur le Maire à valider et signer les actes d'engagements, les pièces administratives y afférentes (avenants compris) ;
- impute la dépense à l'article 2315.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire**

**Joël DUYCK**



**La Secrétaire de Séance**

**Sandra BOULENGUER – PLÉ**



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.